



COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 AOUT 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
 Nombre de conseillers présents : 9
 Vote par procuration : 0
 Nombre de conseillers votants : 9

Le 30 aout deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 24 aout 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GEOURJON, Maire.

Etaient présents : GEOURJON André, FERNANDEZ Jean-Bernard, ESCOFFIER Bertrand, JOLY Marc, BARRALON Jean-Claude, GONNET Michel, GUILLAUMOND Roger, MILHAU Nicolas, FECHNER Gilles

Absents excusés : FARIZON Nicole

Absent : SABOT Jacky

Secrétaire élu pour la session : MILHAU Nicolas

Question n° 1 : approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 juillet 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 19 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes des Monts du Pilat

<https://www.cc-montsdupilat.fr> rubrique La Versanne

2023-022-02

DISSIMULATION DES RESEAUX SECS LES PREAUX

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation réseaux secs - Les Préaux -

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Câblage réseaux Orange - Les Preaux	4 300 €	100.0 %	4 300 €
Eclairage hameau Les Preaux	9 123 €	45.0 %	4 105 €
Dissimulation BT - Les Preaux	57 340 €	40.0 %	22 936 €
Dissimulation BT - Gite de groupe des Preaux	10 950 €	40.0 %	4 380 €
GC Telecom - Les Preaux	19 588 €	75.0 %	14 691 €
GC Telecom - Gite de groupe des Preaux	3 380 €	75.0 %	2 535 €
TOTAL	104 681.01 €		52 947.35 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de ne pas donner suite à ce dossier qui représente un coût trop élevé pour la collectivité

Monsieur le Maire propose de rechercher des solutions alternatives et moins onéreuses pour la réalisation de ces travaux.

Question n° 3 : Demande de subvention régionale Parc du Pilat pour travaux sur éclairage public
Le point n° 1 n'ayant pas été validé, la demande de subvention auprès du Parc du Pilat est reportée pour l'instant.

2023-023-04

ADHESION ET MISE EN PLACE DU SERVICE PAYFIP

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'offre de paiement en ligne PayFiP, qui remplace TIPI depuis le 15 octobre 2018, est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances des collectivités locales.

Il est à noter que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes et/ou des factures de rôle et/ou recettes des régies via le dispositif PayFiP à compter du 1^{er} septembre 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en oeuvre et de fonctionnement des services PayFiP Titre et/ou PayFiP Rôles et/ou PayFiP Régie, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

2023-024-05

SUPPRESSION POSTE 3H30 ET CREATION POSTE 5H ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite au départ de Mme Brunon, nous avons pris la décision d'embaucher Mme LINOSSIER sur le poste d'adjoint technique territorial. Le conseil municipal a également pris la décision d'augmenter le temps de travail de ce poste. Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 3h30 par semaine pour créer un nouveau poste d'adjoint technique territorial de 5h00 par semaine. Cette décision sera transmise au comité technique intercommunal du Centre de Gestion de la Loire pour avis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la suppression du poste de 3h30 hebdomadaire d'adjoint technique territorial
- Approuve la création d'un poste de 5h00 hebdomadaire d'adjoint technique territorial

Question n° 5 : Rapport des commissions et EPCI

Rapporteur Monsieur le Maire

SICTOM : rendez vous le lundi 11 septembre pour valider les emplacements des futures colonnes de déchets à St Didier et au cimetière dans un premier temps.

Fleurissement : le jury départemental est passé le mercredi 30 août 2023

EAU : fuite eau chemin de cherchenid. Elle sera réparée le 31 août 2023 au matin. Pas de problème de manque d'eau sur la commune pour l'instant.

Chemins : chemin rural de la Pierre des 3 Evêques : les travaux ont repris et se déroulent correctement.

GR7 : dossier suivi par la communauté de communes : pour le chemin de la Pierre des 3 évêques les 20% sont pris en charge par les utilisateurs privés de cette desserte, sur la partie du Grand Bois, les 20% sont pris en charge par la communauté de communes.

Programme voirie desserte forestière : demande de subvention à déposer avant fin septembre auprès du département. ST Genest Malifaux va inscrire le chemin qui va du grand bois aux chaumasse dont une partie est sur la commune de la Versanne. Nous allons donc aller sur place avec le CRPF et MAZET pour la réalisation d'un devis. D'autres chemins peuvent être concernés : chemin du Patural pour aller au réservoir et chemin de Lachaud. Nous allons donc faire des devis pour présenter les demandes de subventions.

Point à temps : L'entreprise COURBON n'a pas réalisé la commande que nous lui avons passé au printemps. Nous recherchons une nouvelle solution.

Marché : la fréquentation est en baisse. Il faut réfléchir pour l'année prochaine pour trouver des solutions alternatives avec les exposants et la communauté de communes dans le cadre du PAT.

SDIS : nous avons rencontré le nouveau responsable local du SDIS. La réserve incendie de Fogères pourrait être installée vers le local poubelles actuel. Il doit nous faire passer des informations techniques et financières pour que l'on puisse rechercher des subventions. Il y a également une demande du village des Grives. On pourrait également mettre une réserve par contre le terrain doit être communal (donc il faudrait acheter le terrain d'implantation) et que l'emplacement couvre le haut de la commune.

Question n° 6 : Questions diverses

14 septembre : expertise administrative pour le litige sur l'aménagement du bourg.

Commémoration de Monteux : le vendredi 8 septembre 2023 à 16h30

Le fauchage des bordures de route est en cours ce qui permettra de faucher les ambrosies recensées. Gilles FECHNER est le référent ambrosie pour notre commune.

Gite des Préaux : nous devons recevoir les architectes pour la suite de ce dossier.

La séance est levée à 21H45

Le Maire, André GEURJON



Fait à La Versanne, le 31 août 2023 / Affiché le 31.08.2023

Délibérations transmises au contrôle de légalité le

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2023

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURES
GOURJON André	
FERNANDEZ Jean-Bernard	
SABOT Jacky	
ESCOFFIER Bertrand	
FARIZON Nicole	Excusée
FECHNER Gilles	Excusé pouvoir à André GOURJON
GONNET Michel	
GUILLAUMOND Roger	
JOLY Marc	
MILHAU Nicolas	Excusé pouvoir Jean Bernard Fernandez
BARRALON Jean-Claude	